

153

critique de

Lettre à M. Godemel juge de
Prian sur les injustices que M. B. py curé
suffra à éprouvés

JE vous envoie, MONSIEUR, un précis historique de la conduite que j'ai tenue depuis que je suis Curé, & des persécutions que j'ai éprouvées. C'est sur ce précis que je veux être jugé, & non sur toutes les calomnies qu'on répand de toute part pour me perdre dans l'esprit du Public.

Je fus chargé, presque malgré moi, de la Cure d'Effiat en 1783: Cette Paroisse étoit alors dans la dernière misère, par les suites d'une grêle qui avoit enlevé toute sa récolte. Bien convaincu qu'un des premiers soins d'un Curé est de chercher à soulager les malheureux, je formai une association de personnes charitables qui se chargerent d'élever les enfans orphelins, ou appartenans à des parens chargés de famille; de leur apprendre à travailler, & de les nourrir des ressources que je pouvois me procurer. Elles firent plus: des fonds que je pouvois avoir, elles ont souvent acheté du bled & d'autres objets de première nécessité pour les remettre, dans les temps de misère, au plus bas prix possible; ce qui a opéré, à plusieurs reprises, un bien inappréciable dans la Paroisse & dans tous les environs, au vu & au fu de tout le monde.

Les personnes vertueuses qui sont à la tête de cet établissement, ne bornoient pas leurs soins à cet objet: dans le dehors, la visite des malades, la consolation des malheureux, la distribution des aumônes; voilà une partie de leurs sollicitudes, de manière que toute la Paroisse en tiroit une utilité réelle. Les vieillards incapables de gagner leur vie, & les estropiés recevoient de leurs mains ce qui étoit nécessaire à leur subsistance. Les femmes de la Paroisse qui ne trouvoient pas de l'ouvrage ailleurs, n'avoient qu'à s'adresser à elles pour s'en procurer. Avec toutes ces précautions je serois venu à bout de détruire la mendicité dans ma Paroisse, j'oserois ajouter la fainéantise, & d'y établir une certaine aisance, si j'avois été secondé, comme je devois l'être, par les personnes qui pouvoient & qui auroient dû le faire.

184

2

Mais l'envie & la haine, sous l'enveloppe d'un faux zèle, vinrent me contrarier dans mes opérations. Des personnes dont je ne pouvois approuver la conduite, commencèrent à répandre qu'il ne convenoit pas à un Prêtre de se mêler de pareilles entreprises. On chercha à débaucher ceux dont je pouvois me servir pour l'exécution de mes projets, à m'enlever mes amis, à inspirer de la méfiance à ceux qui me procuroient des ressources pour m'aider dans mes opérations : enfin on engagea les personnes qui me faisoient des avances en coton pour la filature que j'avois établie, à prendre toutes les mesures possibles pour me compromettre, ou pour me forcer à vendre à perte. De pareils bruits m'occasionnerent des pertes considérables, & nuisirent beaucoup au crédit que mon établissement pouvoit avoir. Les créanciers ne furent pas les seuls qu'on chercha à prévenir & à animer contre moi. On engagea ceux qui achetoient la filature, à profiter des circonstances. Ceux même qui me devoient, en profitèrent pour refuser de me payer des sommes considérables qui me sont encore dues. J'en ai vu à qui j'avois prêté ou fait prêter, répandre de tous côtés que je leur devois.

On ne s'en tint pas là. Il falloit aussi chercher à prévenir M. l'Evêque & mes supérieurs majeurs contre moi ; & pour y parvenir plus aisément, on interpréta jusqu'à mes intentions. Selon mes calomniateurs, toutes mes opérations partoient d'un esprit mercantille qui ne convenoit pas à un prêtre ; rien n'étoit innocent dans toutes mes actions : sous un extérieur de charité, je cachois la plus vile ambition. Les demandes les plus justes m'étoient refusées : toutes les ames basses, des domestiques même étoient chargés d'épier toutes mes actions, de me suivre dans tous mes pas ; on ne manqua pas non plus d'animer & de prévenir contre moi la partie la moins saine de ma Paroisse. J'avois beau réclamer, demander à être entendu, crier à l'injustice, je n'ai jamais pu parvenir à me faire entendre depuis plus de quatre ans que mes ennemis sont acharnés à ma perte.

Voyant enfin qu'on n'avoit pu engager mes créanciers, ni

mes supérieurs à me poursuivre avec vigueur ; on chercha à engager des personnes qui avoient des effets en nantissement à les garder , & à me contrarier au lieu de me favoriser dans la vente , comme je les en avois prié.

Pendant un voyage que je fis en Bourgogne pour me procurer les reffources dont je pouvois avoir besoin & fermer la bouche à mes ennemis , ils répandirent de tous côtés que je ne reviendrois plus , qu'on alloit nommer un Curé à ma place , & que mes créanciers courroient risque de perdre tout ce qui leur étoit dû. Des bruits pareils produisirent l'effet qu'on devoit en attendre : quelques-uns de mes créanciers s'emparèrent sans formalités , des bois , des bestiaux , des toiles de coton . . . ; d'autres firent saisir mes métiers & les meubles qui étoient dans l'établissement , ce qui fournit le prétexte de chasser tous les enfans qui y gagnoient leur vie. On auroit bien désiré que ces mêmes métiers eussent été enlevés sur le champ ; car c'est à cette filature qu'on en vouloit : l'orgueil de mes adversaires ou plutôt leur envie ne pouvoit la souffrir. D'ailleurs on regardoit cette opération comme un coup auquel je ne pouvois pas résister , & un vrai moyen de me forcer à quitter ma Paroisse & la maison.

Instruit de pareilles menées , je revins promptement sans avoir terminé les engagemens que je me proposois de prendre. A mon arrivée , je tranquillifai une partie de mes créanciers ; j'aurois dû attaquer ceux qui s'étoient payés de leurs mains , & qui s'obstinoient de retenir en leur puissance des objets plus que suffisans pour affurer leur créance : mais la bonté de mon cœur fut toujours une des principales causes de mes malheurs. Je n'ai jamais su attaquer personne , & me faire violence pour demander justice : souffrir & faire du bien , voilà les deux dispositions qui dominèrent toujours sur mon ame. J'entrai ensuite , par intermédiaires , en explication avec quelques-uns de mes confreres qui auroient dus rougir eux-mêmes de tout ce qui étoit arrivé à leur instigation. Je leur représentai que j'avois pour près de 15000 liv. en toiles , en bestiaux , en bâtimens , en fonds de terre & en coton filé ; qu'il m'étoit encore dû des sommes considérables , & que n'ayant pas

touché la plus grande partie des honoraires de ma Cure, comme le portoit l'acte de ma prise de possession, j'avois au moins 3000 à réclamer, qu'on ne pouvoit me refuser, attendu que je ne les demandois que pour le soutien de l'établissement de charité, que j'avois formé.

Toutes ces représentations furent inutiles, & au lieu d'appaîser mes créanciers, on ne cherchoit qu'à animer ceux qu'on croyoit les plus propres à me pourl suivre & à seconder les mauvaises intentions de mes adversaires. On auroit désiré sur-tout qu'un d'entr'eux pût obtenir contre moi une sentence de prise de corps, afin de forcer par-là M. l'Evêque & mes supérieurs majeurs à me destituer. Ils auroient réussi certainement, s'il avoit été possible de me traire devant des juges qui eussent pu se laisser prévenir; mais heureusement j'avois à faire à un juge ferme & incapable de prévention. Convaincu de mon innocence & de la malice de mes ennemis, il fit pour moi tout ce que le vice des loix permet de faire pour la défense des innocens persécutés.

Tel étoit l'état de mes affaires & l'acharnement de mes adversaires, lorsque la révolution que nous voyons s'opérer, vint ranimer mes espérances & déconcerter leurs trames. Je ne soupirois qu'après le moment où il me seroit permis de réclamer la justice que je demandois inutilement depuis plusieurs années. C'est dans cette vue que je me transportai à Paris, au mois de mai dernier, tant pour implorer le secours de mes amis, que pour faire régler les droits de ma Cure. La lenteur des opérations de l'Assemblée m'y retint plus long-temps que je n'avois cru; mais je ne voulus pas revenir que la constitution du Clergé ne fut terminée, & que je n'eusse fait décider mes prétentions. La haine ne m'avoit pas perdu de vue, & un incident fort simple procura à mes supérieurs une occasion & un homme tels qu'il les falloit pour me faire arrêter, & me forcer à donner ma démission.

Le 10 du mois de juillet, le Sr. Mollé, docteur en médecine, me procura un billet de caisse de 200 liv. pour envoyer en province; je lui avois promis de le lui remettre dans la huitaine: je le pouvois d'autant plus aisément, qu'on devoit m'apporter des

fonds avant l'époque à jamais mémorable du 14. Le lundi 12, le Sr. Mollé, poussé je ne sais par qui, vint me trouver & me dit avec menaces qu'il lui falloit la somme sur le champ, ou qu'il me feroit un mauvais parti. J'eus beau lui protester que j'avois fait une perte qui me mettoit dans l'impossibilité de le faire dans le moment, qu'il falloit attendre au lendemain, je ne pus rien obtenir. Voyant enfin qu'il me seroit impossible de l'appaiser, qu'il étoit capable de faire un éclat dangereux, peut-être de se porter à un mauvais coup dans la violence, je lui proposai d'aller avec moi trouver le Procureur-général de la Congrégation, qui ne pouvoit pas me refuser une pareille somme, sur-tout après les derniers décrets de l'Assemblée nationale, qui me regardoient comme tous les autres Curés.

Le Sr. Mollé accepta la proposition avec d'autant plus de facilité que j'ai lieu de croire que tout étoit concerté, & que l'on se proposoit de saisir avec empressement cette occasion pour me compromettre. J'allai donc dans la maison des PP. de l'Oratoire, rue St. Honoré, sur les neuf heures & demie du soir. Conduit chez le Procureur général, à peine daigna-t-il m'écouter : je m'étois attendu à ce refus, mais je voulois rester dans la maison jusqu'au lendemain, tant pour ma sûreté, que pour la tranquillité du Sr. Mollé. Celui-ci après m'avoir quitté pendant quelque temps pour aller parler à des personnes de la Communauté que je me dispenserai de nommer, revint me trouver, m'accabla d'insultes & d'avanies, & finit par me faire conduire au corps-de-garde qui est dans la maison même des PP. de l'Oratoire.

Le Sr. Mollé après m'avoir dit tout ce que la violence put lui dicter, prit le parti de se retirer. Le chirurgien des PP. de l'Oratoire eut alors la complaisance de me proposer de monter dans sa chambre, où je passai la nuit sur un fauteuil. Le Frere Lamare me vit le lendemain au matin, & causa avec moi, sans savoir ce qui m'étoit arrivé. Sur les huit à neuf heures arrive le Sr. Mollé qui, après de nouvelles insultes, demande un billet que je lui donnai devant le chirurgien, mais qu'il se garda bien de produire au District, étant plus avantageux pour lui de me faire passer pour un

escroqueur que pour un débiteur. Après cette opération, il sortit pour aller voir le Pere Poiret ; le Secrétaire-greffier devant lequel je devois être traduit, le vit aussi : ils ne me le cachèrent ni l'un ni l'autre , ajoutant que le Pere Poiret les avoit fortement engagés à me traiter avec toute la rigueur possible , qu'il leur avoit même dit que j'étois un mauvais sujet , & qu'on ne me regardoit plus comme de l'Oratoire. Malheureusement j'ignore le nom des personnes qui se trouvoient au District , lorsqu'ils me firent cet aveu.

Sur les onze heures, le Secrétaire-greffier me fit venir pour entendre la déposition du Sr. Mollé ; quelqu'interprétation qu'il ait voulu donner à mes intentions, il ne put m'accuser d'autre chose que de lui avoir emprunté un billet de 200 liv. , dont je devois lui faire le montant dans la huitaine. Malheureusement pour moi il n'avoit pas voulu recevoir un billet, lorsqu'il me le prêta. Cette déposition finie, on me conduisit dans une chambre : en y allant, je dis que j'avois besoin de prendre quelque chose , on eut la cruauté de me répondre que si j'avois de l'argent , on iroit chez un traiteur me chercher ce que je voudrois ; sur ce que je dis avec fermeté qu'étant dans une maison de l'Oratoire , je n'avois pas besoin de payer ma nourriture, on m'envoya de l'eau & du pain de la cuisine. J'eus beau demander un peu de vin pour mes douleurs d'estomac, il fallut m'en passer.

Sur les six heures du soir , on m'envoya chercher par 4 fusiliers qui ne me parlerent pas en soldats citoyens , mais en vrais satellites. Arrivé au Comité qui se tient dans une chambre des PP. de l'Oratoire , le Secrétaire-greffier me demanda ma réponse à la déposition du Sr. Mollé, que je lui fis écrire ; il me demanda aussi quels étoient mes sujets de plainte contre mes supérieurs : je fus fort surpris d'une pareille question ; présumant néanmoins qu'elle n'étoit pas faite sans motif, je fis écrire tout ce dont j'avois à me plaindre ; & comme je n'eus pas de peine à croire que l'on se serviroit du Sr. Mollé & du Secrétaire-greffier pour me forcer à donner ma démission qu'on cherchoit depuis long-temps à m'extorquer par une voie pareille , je fis insérer dans ma déposition , une protestation bien claire contre tout ce

qu'on pourroit exiger de moi par surprise ou par violence, avant qu'on m'eût donné un conseil & qu'on m'eût fait conduire au Comité des rapports, où j'avois une chose essentielle à communiquer à un Deputé de l'Assemblée Nationale. J'eus soin aussi de réclamer les droits de l'homme, notamment le décret qui défend d'arrêter personne sans une sentence préalable. . . . Enfin je fis insérer une plainte formelle du refus qui m'avoit été fait de me donner à manger. . . . Ma déposition auroit été bien plus en règle, si je n'avois été pressé par le scribe qui ne tarda pas à sentir qu'ils'étoit chargé d'une mauvaise commission, & à me faire éprouver sa mauvaise humeur : néanmoins il eut l'attention de me faire apporter de son hôtel, un morceau de jambon avec du vin. Après un pareil souper, je demandai à passer dans une chambre pour m'y reposer, ce qui me fut refusé ; & comme si on avoit cherché à me procurer tous les défagrémens possibles, sur la plainte portée contre une personne accusée de vol, on fit venir une fille publique avec d'autres gens de cette espèce qui s'entretinrent devant moi, pendant toute la nuit, de toutes les horreurs qui se commettent au Palais-royal. Quand on les auroit payés pour cela, ils n'en auroient pas dit davantage : jugez de mon inquiétude & de ma contenance au milieu d'une pareille compagnie.

Le lendemain, jour à jamais mémorable du 14 juillet, jour qui fera époque dans ma vie comme dans les annales du monde, le Greffier alla communiquer ma déposition au Pere Poirer, supérieur de la maison. M. Dupont, Président du Comité, qu'on avoit fait venir pour en prendre connoissance, le vit aussi : ils ne purent me cacher ni l'un ni l'autre qu'elle l'avoit fortement choqué ; je le crois : les plaintes qu'elle contient, sont fortes ; mais le Pere Poirer doit se rappeler qu'elle ne contenoit que le résumé de ce que je lui avois écrit plusieurs fois. Néanmoins je crus reconnoître à leur langage qu'elle avoit fait son effet, & qu'on étoit disposé à m'accorder ce que je demandois. En conséquence je commençai à me tranquilliser, & je ne crus pas devoir profiter des Gardes nationales du département du Puy-de-Dôme, qui vinrent s'assembler sous la fenêtre du district où j'étois détenu. J'envisageois moins, dans un éclat,

les avantages que je pouvois en retirer, que la honte qui pouvoit en réjaillir sur toute la congrégation, si mon affaire devenoit publique. Ce qui acheva de me tromper, c'est que toute la journée je fus assez bien traité; qu'on me permit même d'aller avec un garde, au passage des troupes nationales, dans la rue St. Honoré. Le Sr. Payen, commissaire de quartier, en exercice ce jour-là, ne m'enferma que pendant qu'il alla diner. Les PP. de l'Oratoire me firent apporter à manger, la première fois par un petit domestique, la seconde par un jeune Frere dont j'ignore le nom.

Sur les dix heures du soir, le Greffier me propo'a une chambre que j'acceptai avec plaisir, vu le besoin que j'avois de repos, mais que j'aurois sûrement refusée si j'avois connu la mal-propreté du lit; j'aurois à coup sûr préféré de passer encore une nuit sur un fauteuil. Avant de m'y rendre, j'avois prié le Greffier de me faire ouvrir le lendemain de bonne heure, parce que j'avois des lettres pressées à écrire, & une personne à voir avant son départ; ajoutant que si on me faisoit manquer l'un & l'autre, on me feroit un tort irréparable.

Le Greffier me promit de m'accorder ma demande, mais il ne tint pas parole; & il me laissa enfermé jusqu'à six heures du soir, malgré tout ce que je pus lui faire dire pour lui rappeler sa promesse. Arrive alors dans ma chambre le commissaire Payen qui me présente de la part du Pere Poiret, une formule de démission à signer. Jugez de ma surprise & de mon indignation. -- Avant tout, lui dis-je, vous devez m'accorder d'aller au Comité des rapports, comme je l'ai demandé dans ma déposition. -- La chose est fort inutile, on ne vous l'accordera pas; il faut choisir, ou de signer, ou d'aller à la Force. -- Comment à la Force, lui dis-je; avez-vous une sentence contre moi? ai-je été condamné? mon procès est-il fait? une simple déposition est-elle suffisante pour faire emprisonner un homme, sur-tout un homme de mon caractère. -- N'importe, ajouta-t-il, voyez & décidez-vous. Je ne parlerai pas ici de l'argent que les Oratoriens prétendent avoir été donné; j'attendrai qu'ils aient produit leurs preuves.

Je représentai ensuite au commissaire de quartier que j'avois

contracté des dettes étant Curé, pour un établissement de charité que j'avois formé dans ma Paroisse, & qu'il me restoit pour plus de 12000 liv. tant en fonds de terre & en bâtimens, qu'en mobiliers ou provisions, que par conséquent il m'étoit impossible de quitter Effiat dans ce moment : toutes ces représentations furent inutiles. Voyant enfin que ma présence alloit être absolument nécessaire en Auvergne, je pris de signer ma démission, comme le seul moyen que j'avois pour obtenir ma liberté. Lorsque je signai cet acte, j'étois bien convaincu que le décret qui concerne la nomination aux Cures, étoit sanctionné; mais je me gardai bien d'en parler au Sr. Payen. Je ne lui dis pas non plus que dans ma déposition, j'avois protesté contre toute surprise & toute violence qui pouvoit m'être faite : je voulois absolument être libre pour me faire rendre justice.

Sur ma promesse, on me conduisit au Comité, où le Secrétaire-greffier commença par exiger une lettre dans laquelle je déclarois au Pere Poirer que je rençois à la congrégation. Avant de la faire, je représentai que cette lettre étoit fort inutile, qu'on lui avoit dit plusieurs fois que je n'étois plus de la congrégation, qu'en conséquence il pouvoit se dispenser d'insister sur cet article. Sur de nouvelles instances, j'écrivis au Pere Poirer & non au régime, que je rençois à la congrégation, regardant cette lettre exigée de moi, non comme un acte, mais comme une preuve; qu'on me regardoit encore comme membre de la congrégation, & que l'indignité des traitemens que j'avois reçus retomboit sur le régime même.

Le Sr. Lavau me conduisit ensuite chez deux notaires : ne les ayant pas trouvés, il me ramena à la maison de St. Honoré. Sur les huit heures & demie du soir, le même accompagné du Sr. Payen, me reconduisit chez M. Monot, notaire royal; ils firent dresser l'acte eux-mêmes sans que je disse un mot, excepté au moment où M. Monot crut devoir me questionner. A tout ce qu'il put me demander, je ne répondis autre chose sinon que je me portois bien, & que je n'étois pas fou. Je ne fis aucune représentation sur tout ce qu'il mit de plus, dans la crainte que l'on ne me conduisit de

nouveau au district , où je favois trop bien comment on rend justice.

Quand l'acte fut fini , je demandai à en prendre note avant de le signer ; mais on me promit de m'en donner copie aussi-tôt que je l'aurois signé : & quand l'opération fut faite , les Notaires s'étant parlé tout bas , ils répondirent que je n'avois qu'à revenir le lendemain & qu'on me la donneroit : ils vouloient apparemment m'empêcher de faire un regret ; ils ne me cachèrent pas même leur crainte , ce qui donna beaucoup d'inquiétude aux deux témoins , que je me hâtai de quitter de peur d'être arrêté de nouveau. Dans tout ce que je viens de dire , je ne puis citer d'autres personnes que les Notaires & les membres du district qui m'avoient accompagné , mais je proteste , devant Dieu , que je ne fais que rapporter les choses comme elles se sont passées. Avant de quitter les tristes instrumens de mon malheur , j'eus la précaution de les prévenir que le Sr. Mollé avoit un billet à moi , & que mon intention étoit de le retirer moi-même.

J'errai une bonne partie de la nuit sans favoir quel parti prendre. Le lendemain de grand matin , j'allai au champ de mars faire ma priere sur l'Autel de la liberté ; jugez des réflexions que je dus y faire. je me déterminai ensuite à aller passer quelques jours à Fontainebleau , pour y réfléchir à mon aise : mon intention étoit de revenir ensuite à Paris , mais ayant trouvé compagnie , je partis pour Effiat , jugeant bien que ma présence y feroit nécessaire au moment où la nouvelle y arriveroit. Le mardi 20 , je donnai à M. le Maire , pour remettre au Pere Peirier , supérieur de l'Ecole-militaire , une lettre dans laquelle je le prévenois que ma démission ayant été forcée , je comptois regretter , & qu'en conséquence il convenoit de tenir la chose secrète , de peur d'éclat ; mais la nouvelle s'étoit déjà répandue. Je ne dirai rien sur tous les bruits & les calomnies qu'on se hâta de répandre en même temps sur mon compte.

J'allai ensuite à Riom , où je me hâtai de faire signifier mon regret au Général de l'Ordre , au Supérieur de la maison , & au Greffe ecclésiastique , afin que personne n'en prétendit cause d'igno-

II

rance. Le 25 je me présentai à la sacristie pour faire mes fonctions. Toutes les avenues étoient remplies de PP. de l'Oratoire : on ne laissa entrer dans la sacristie avec moi , que M. le Maire & un autre témoin , quoique plusieurs habitans demandassent à être admis. Sur la demande que je fis au Supérieur de me délivrer les registres & les ornemens pour dire la Messe , il me répondit que ne me reconnoissant plus , ni comme membre de la congrégation , ni comme Curé , il ne souffriroit pas que je fisse aucune fonction. Je lui demandai ensuite qu'il exhibât une nomination , une prise de possession & un titre qui l'autorisât à ce refus ; après cela je fis dresser acte , & je me retirai pour éviter tout éclat.

Depuis cet acte , j'ai obtenu un certificat honorable de la partie la plus respectable des habitans de ma Paroisse , auxquels se sont joints M. le Maire & le plus grand nombre des Officiers municipaux. Le 14 , je fis assigner le Supérieur à paroître à la première audience ; mais au lieu d'attendre la décision , il alla chercher le Pere Albiac , pour qui il avoit obtenu de nouvelles provisions datées du 9 août , & un *Visa* daté du 16 , quoique mon regret eût été signifié aux supérieurs majeurs & au Greffe ecclésiastique , avant la fin de juillet. Le Pere Albiac prit possession le 17 , en cachette , n'ayant avec lui que trois témoins , dont deux sont gagés par la maison des PP. de l'Oratoire ; le troisième leur devant beaucoup est aussi comme à leur disposition. Il auroit été plus naturel d'y appeler M. le Maire & les Officiers municipaux , mais on craignoit peut-être quelque opposition & on vouloit profiter du moment où j'étois absent. J'espère que le nouveau régime ne souffrira plus de pareilles supercheries. Un acte de prise de possession est comme un acte de mariage , il ne sauroit être trop public.

Pierre Mias

Questions à examiner.

1°. LE Secrétaire & le Commissaire de quartier avoient-ils le droit d'arrêter & de garder en chartre privée un Prêtre & sur-tout pour une simple dette ?

2°. Le District tenant ses séances dans la maison des PP. de l'Oratoire, peut-on dire avec vérité que ceux-ci aient ignoré la détention du sieur Py dans une de leurs chambres ?

3°. Le susdit Py ayant protesté, dans sa déposition au District, contre toute surprise & toute violence, avant qu'on lui eût donné un conseil, & qu'on l'eût conduit au Comité des rapports, peut-on dire que sa renonciation à la congrégation, & sa démission aient été des actes libres ? Le Pere Poiret fait lui-même le contraire, & il ne peut nier que tout a été fait par ses ordres.

4°. Les deux Notaires ne peuvent pas nier que le sieur Py a été conduit chez eux, par MM. Lavau & Payen qui l'avoient gardé jusqu'à ce jour. Est-il probable que le sieur Py eût été chercher de pareils témoins pour assister à la démission, si elle avoit été libre ?

5°. Que les Notaires & les PP. de l'Oratoire disent qui a présenté la démission au Supérieur majeur & à M. l'Evêque : ceux-ci ne diront certainement pas qu'elle leur a été présentée par le Curé d'Effiat.

6°. Les Notaires, s'ils n'avoient pas été du complot, auroient bien dû remarquer que l'acte n'étoit pas libre ; lorsqu'ils reconnurent les deux témoins qui n'auroient sûrement pas quitté leur district, pour accompagner le Curé d'Effiat, s'ils n'avoient pas eu peur qu'il ne s'échapât. . . . Pourquoï lui refusa-t-on copie de sa démission ?

7°. Peut-on croire qu'un Prêtre libre & en bon sens, ait pu renoncer à sa Cure & à son état, dans les circonstances actuelles ; se mettre ainsi à la merci de ses ennemis, & se priver d'une des plus grandes ressources qu'il pût avoir ?

8°. Le sieur Py ayant signifié son regret, & n'y ayant personne de pourvue lorsqu'il se présenta pour faire ses fonctions, quel droit M. Perrier, Supérieur de la maison d'Effiat, avoit-il de s'opposer à ce que le susdit Py exerçât ses fonctions ? La nomination qui a été faite depuis du Pere Albiac, prouve bien qu'il n'avoit pas accepté la Cure lui-même, & que par conséquent il ne pouvoit pas se prévaloir des provisions qu'on lui avoit envoyées.

9°. Si M. l'Evêque, son grand Vicaire & le Pere Albiac avoient été bien instruits de cette trame, ils ne se seroient sûrement pas exposés à un pareil compromis, comment a-t-on pu leur représenter la démission comme purement libre ?

10°. Si la démission est nulle, l'Evêque & les Supérieurs majeurs peuvent-ils se réunir pour déposer le Curé d'Effiat, sans lui faire son procès ? L'arrêt du Conseil qu'ils citent en leur faveur, pourroit-il être regardé comme loi à présent que tout acte de despotisme est prohibé ?